

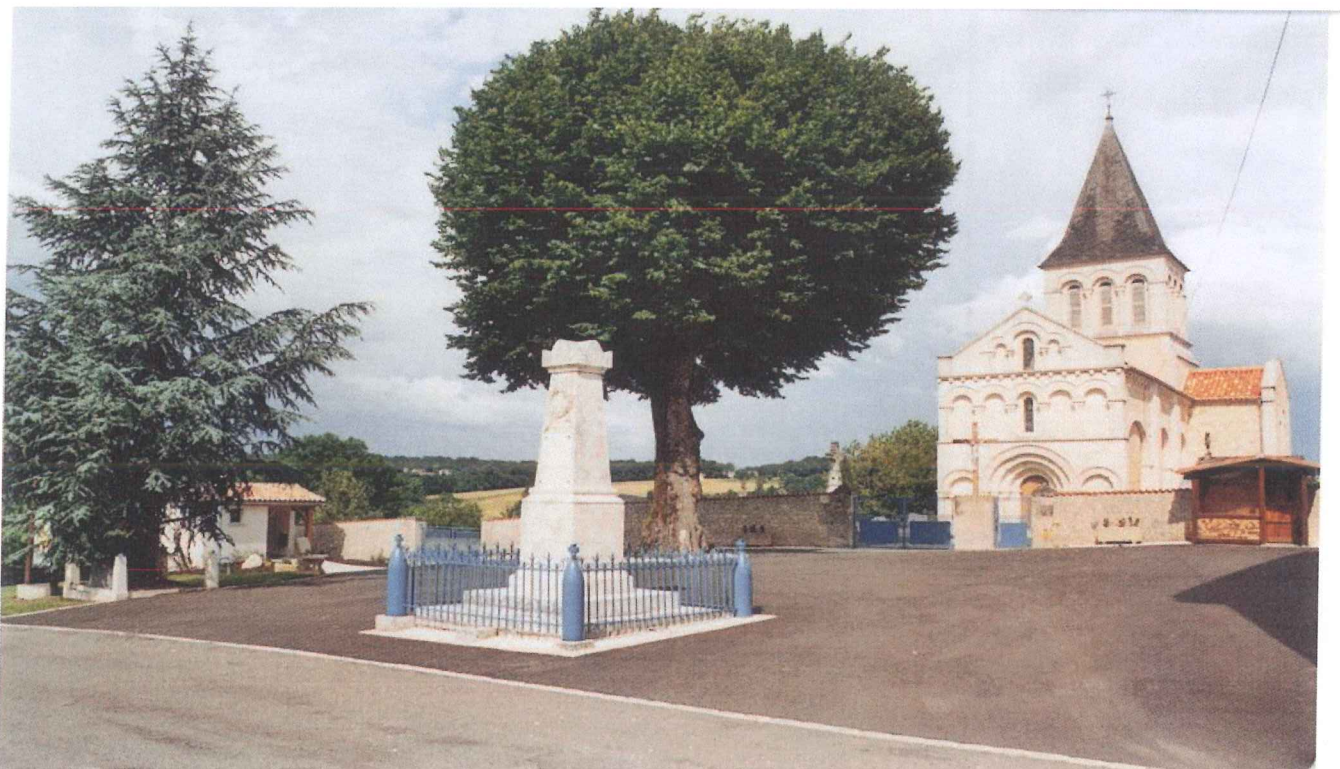
Année 2014

N° 10

Date de
parution :
05/12/2014



CURAC INFOS



Sommaire :

- Mot du Maire
- Présentation conseil
- Commissions
- Infos diverses
- Repas des conseillers
- Chemin du May
- Associations communales
- 1914 à Curac
- Broyage des sapins
- SIAH
- Etat-civil + mairie



Le mot du Maire

Chers administrés,

Tout d'abord, au nom des membres du conseil municipal, je remercie toutes les personnes qui nous ont apporté leur soutien lors des élections et qui continuent à nous donner leurs encouragements pour le futur.

Je commence mon mandat avec une grande volonté de m'investir dans mes fonctions. Je suis Maire de tous les habitants, par ce fait, je me dois de vous servir sans a priori.

Lorsque quelque chose ne va pas, il faut le dire, tout n'est pas facile et quelquefois les lois sont contraignantes. Je suis ouverte à toutes les discussions pouvant faire que notre commune avance dans les projets.

Le conseil lance l'étude de travaux tout en restant prudent dans nos orientations afin de préserver le budget qui est très serré, et, sachant que les dotations et subventions diminuent de plus en plus.

Nous pensons, dans un premier temps, réaliser un columbarium, tout en n'oubliant pas notre objectif de maintenir un niveau d'imposition raisonnable.

Dans le bulletin municipal, vous pourrez prendre connaissance des délégués des commissions.

A noter l'arrivée de deux nouvelles conseillères : Mme Annie ORTH et Mme Odette TINTILLIER, qui ont bien voulu se joindre à nous, et le départ de Mme FAUVEL Aurore et M. THOMAS André.

Je finie en remerciant Mme Anny BERGEROLLE qui a créé bénévolement notre site internet (<http://curac.jimdo.com/>) et qui nous aide encore à ce jour, et merci également à M. Michel MATHE qui est toujours là quand nous le sollicitons, dans les moments tristes, afin de sonner les glas de l'Eglise.

Il ne reste plus qu'à vous souhaiter à tous en mon nom et celui du conseil, une bonne lecture et surtout une bonne année 2015.

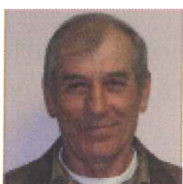
*Le Maire,
Monique SEBILLAUD*

Présentation du nouveau Conseil Municipal

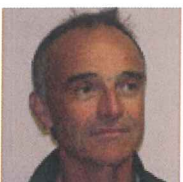
Election du 28 mars 2014



Monique SEBILLAUD
Maire



Joël SEBILLAUD
1e adjoint



Michel SOURISSEAU
2e adjoint



Yvon GELINEAU
Conseiller municipal



Noël GEORGES
Conseiller municipal



Sylvette GIRAUDON
Conseillère municipale



André GUITTONNEAU
Conseiller municipal



Gérard MESNIER
Conseiller municipal



Paul Marina
Conseillère municipale



Odette TINTILLIER
Conseillère municipale



Annie ORTH
Conseillère municipale

Commissions Locales

et Syndicats Intercommunaux

EQUIPEMENT -VOIRIE - CHEMINS RURAUX

- Mme ORTH Annie
- M. GELINEAU Yvon
- M. GEORGES Noël
- M. SOURISSEAU Michel
- M. SEBILLAUD Joël

BATIMENTS COMMUNAUX

- M. MESNIER Gérard
- M. GUITTONNEAU André
- M. SEBILLAUD Joël
- Mme SEBILLAUD Monique
- M. SOURISSEAU Michel

AGRICULTURE - CALAMITES AGRICOLE - CATASTROPHES NATURELLES

- M. SEBILLAUD Joël
- Mme ORTH Annie
- M. SOURISSEAU Michel

DELEGUE DE LA DEFENSE

- Mme SEBILLAUD Monique

DELEGUES CANICULE

- Mme GIRAUDON Sylvette
- Mme TINTILLIER Odette

DEFENSE DES CULTURES

- M. SEBILLAUD Joël
- M. SOURISSEAU Michel

DELEGUE A.D.M.R.

- Mme TINTILLIER Odette

DELEGUE GRIPPE A et SANTE

- Mme PAUL Marina

DELEGUE ERDF REFERENT TEMPÊTE

- M. SEBILLAUD Joël

EGLISE - CIMETIERE - WC PUBLIC

- M. MESNIER Gérard
- M. GELINEAU Yvon

FLEURISSEMENT COMMUNE - AMENAGEMENT PAYSAGER - ENVIRONNEMENT

- M. MESNIER Gérard
- M. GELINEAU Yvon

DELEGUE CAUE (architecture)

- Mme SEBILLAUD Monique

C.C.A.S. (Aide sociale)

- Le Maire : Mme SEBILLAUD Monique
- Mme GIRAUDON Sylvette
- Mme TINTILLIER Odette
- Mme ORTH Annie
- Mme PAUL Marina
- Mme METREAU Sandra
- M. MATHE Michel
- Mme GELINEAU Bernadette
- Mme GREGOIRE Marie-Thérèse.

SDITEC (Syndicat informatique)

- M. SOURISSEAU Michel

S.D.E.G.16 (Syndicat Electricité)

- Titulaire : M. MESNIER Gérard
- Suppléant : M. GELINEAU Yvon

SILFA (Fléau atmosphérique)

- Mme SEBILLAUD Monique

SIAH (Rivières)

- Titulaire : M. GEORGES Noël
- Suppléant : Mme GIRAUDON Sylvette

Syndicat Font des abîmes (Eau)

- Mme SEBILLAUD Monique
- M. SEBILLAUD Joël

CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Titulaires

- SEBILLAUD Monique
- SOURISSEAU Michel
- MESNIER Gérard
- GEORGES Noël
- GELINEAU Yvon
- GIRAUDON Sylvette
- VILLENEUVE Stéphane (Bois)

DELEGUE VOIRIE POUR LA CDC TUDE ET DRONNE :

- M. SOURISSEAU Michel

FDGON : (Fédération Départementale des Groupements de Défense Contre les Organismes Nuisibles de la Charente)

- Titulaire : ORTH Annie
- Suppléant : SEBILLAUD Joël

SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIERE AU 01.01.2015

- Titulaire : Mme SEBILLAUD Monique,
- Suppléante : Mme ORTH Annie

CALITOM

- Mme SEBILLAUD Monique

Infos Diverses

Timbres : + 7 % en moyenne à partir du 1er janvier 2015

Publié le 08.10.2014 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



À partir du 1er janvier 2015, les prix du timbre vont augmenter de 7 % en moyenne.

Pour les particuliers, le prix du timbre de la lettre prioritaire passera de 66 à 76 centimes d'euro et celui de la lettre verte de 61 à 68 centimes d'euro.

La dépense des ménages en produits postaux est de l'ordre de 46 euros par an en moyenne, soit moins de 4 euros par mois.

À noter : les timbres à validité permanente achetés avant le 1er janvier 2015 à l'ancien tarif peuvent être utilisés après le 1er janvier 2015.

Extension de la durée de validité de la carte nationale d'identité

Source : Site du service public.fr

10 + 5 ans

La validité de la carte d'identité
passe à 15 ans.

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

■ Les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures ;

■ Les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures ;

ATTENTION : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie ou votre consulat.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Les États membres de l'Union européenne et un certain nombre d'autres pays d'Europe ou du pourtour méditerranéen acceptent la carte nationale d'identité comme document de voyage.

Pour les cartes en apparence périmées mais dont la validité est prolongée de 5 ans, les autorités des pays suivants ont officiellement confirmé qu'elles l'acceptaient comme document de voyage :

- *Bulgarie ;*
- *Grèce ;*
- *Hongrie ;*
- *Monaco ;*
- *Monténégro ;*
- *République tchèque ;*
- *Saint-Martin ;*
- *Serbie ;*
- *Slovénie ;*
- *Suisse ;*
- *Tunisie (uniquement pour les binationaux ou personnes participant à des voyages de groupe organisés par un professionnel du tourisme).*
- *Turquie*

ATTENTION : les autorités des pays suivants ont officiellement fait savoir qu'elles n'acceptaient pas, comme document de voyage, la carte nationale d'identité dont la date de fin de validité indiquée au verso est antérieure à la fin du séjour (même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité) :

▶ *Malte*

Les autorités des pays suivants n'ont pas officiellement transmis leur position quant à leur acceptation de la carte nationale d'identité en apparence périmée mais dont la validité est prolongée de 5 ans comme document de voyage :

- *pays de l'Union européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède ;*
- *de l'Espace Schengen : Islande, Liechtenstein, Norvège ;*
- *Andorre, Vatican ;*
- *Albanie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Bosnie-Herzégovine ;*
- *Égypte ;*
- *Maroc (uniquement pour les binationaux ou personnes participant à des voyages de groupe organisés par un professionnel du tourisme).*

De façon à éviter tout désagrément pendant votre voyage, **il vous est fortement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à une CNI portant une date de fin de validité dépassée**, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité.

Vous pouvez télécharger les fiches d'informations sur l'allongement de la durée de validité de la CNI traduites pour chaque pays acceptant la carte nationale d'identité comme document de voyage sur [le site du ministère de l'Intérieur](#).

Rappel sur les documents d'identité et visas

Vérifiez les documents de voyage requis (carte nationale d'identité, passeport, visa) pour l'entrée et le séjour dans votre pays de destination auprès de [l'ambassade et du consulat de ce pays en France](#). S'agissant du passeport, certains pays exigent une validité minimum.

Au sein de l'Union européenne (UE), la carte nationale d'identité en cours de validité est suffisante pour voyager.

Hors UE, la plupart des Etats exigent un passeport valide plusieurs mois après la date prévue de retour en France.

Adressez-vous en temps utile à votre préfecture pour son renouvellement éventuel.

Pensez à conserver, à votre domicile, la photocopie des documents que vous emportez (en cas de perte ou de vol à l'étranger) et à vous munir d'au moins 2 photos d'identité.

Pour plus de sécurité, **le ministère des Affaires étrangères vous recommande de stocker ces documents sur le site [mon.service-public.fr](#)**. Ce portail permet de créer en quelques clics un espace de stockage personnel, gratuit et confidentiel, accessible sur internet 24h/24. En cas de vol ou de perte de vos papiers d'identité, vous pourrez télécharger ces pièces et faciliter la preuve de votre identité.

En cas de perte ou vol du passeport ou de la carte nationale d'identité lors d'un séjour à l'étranger, vous devez, en tout premier lieu, en faire la déclaration aux autorités locales de police. A partir de cette déclaration, l'ambassade ou le consulat de France pourra établir, selon les cas, un laissez-passer ou un passeport d'urgence. Attention cette formalité est payante et nécessite un délai.

Sortie de territoire : peut-on encore l'exiger ?

Source : Site du service public.fr

Mise à jour le 23.04.2014 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) et Ministère en charge de l'intérieur

Non, ce document est supprimé depuis 2013.

L'autorisation de sortie de territoire permettait à un enfant, ayant une carte d'identité mais pas de passeport - de circuler en Europe sans être accompagné de ses parents.

Désormais, l'enfant – qu'il soit accompagné ou non - peut voyager à l'étranger avec :

- soit sa carte nationale d'identité seulement (notamment pour les pays de l'Union européenne et de l'[espace Schengen](#)),
- soit son passeport,
- soit son passeport accompagné d'un visa.

Il convient de se renseigner au préalable sur les documents exigés par le pays de destination en consultant [les fiches pays du site diplomatie.gouv.fr](#).

Attention, si l'enfant voyage avec un seul de ses parents, certains pays comme [l'Algérie](#), la Bosnie-Herzégovine, le [Maroc](#) ou la [Suisse](#) peuvent réclamer la preuve que l'autre parent autorise ce voyage. Contrairement à l'ancienne autorisation de sortie de territoire, il s'agit uniquement d'un courrier sur papier libre qui n'est pas délivré en mairie.

Détecteurs de fumée obligatoires dans les logements avant mars 2015

Source : Site du service public.fr

Détecteurs de fumée obligatoires dans les logements avant mars 2015

Au plus tard le 8 mars 2015, tous les lieux d'habitation devront être équipés d'un détecteur de fumée. Si vous ne voulez pas attendre le dernier moment, ces informations vous concernent.

Combien de détecteurs de fumée installer ?

Tout volume doit être étudié car les détecteurs doivent permettre la détection précoce de l'incendie. Dans l'idéal, vos pièces de vie et chacune de vos chambres doivent donc être équipées.

Où installer l'appareil ?

- en partie supérieure : au plafond ou en partie haute du mur ;
- à au moins 30 centimètres des bords ;
- éloigné des luminaires

Comment choisir son détecteur de fumée ?

Ils sont en vente en ligne ou dans les magasins de bricolage. L'appareil doit porter les mentions CE et EN 14604. Les Sapeurs-Pompiers de France recommandent les modèles qui ont une durée de vie de 10 ans.

Qui installe le détecteur de fumée ?

C'est le propriétaire du logement qui l'installe ou le fait installer à ses frais.

Qui s'en occupe : entretien, changement des piles, renouvellement si nécessaire ?

C'est l'occupant du logement qui veille à l'entretien et au bon fonctionnement du dispositif et assure son renouvellement tant qu'il occupe les lieux.

Dois-je prévenir l'assureur avec lequel on a conclu un contrat de garantie incendie ?

Oui, vous devez lui envoyer une attestation d'installation. C'est un simple courrier où doit figurer: nom, prénom, n° de votre contrat, adresse concernée, nombre de détecteur(s) de fumée installé(s), marque, conformité à la norme NF EN 14604, date de déclaration et signature.

Pourquoi l'arrêté interdit-il d'installer des détecteurs de fumée dans les parties communes des immeubles d'habitation ?

Une détection de fumée dans les parties communes déclencherait l'alarme et inciterait les gens à sortir de leur logement et à entrer dans les fumées. Or, ce sont précisément les fumées qui sont dangereuses: "**Là où il y a de la fumée, il ne faut pas y aller**".

À savoir : en cas de démarchage à domicile, sachez qu'il n'existe pas d'installateur diplômé, agréé ou mandaté par l'État, mais il existe une fédération des installateurs qui souhaite encadrer ce nouveau métier. En cas de doute, contactez votre mairie.

Enfin préciser que les Pompiers de Chalais et la mairie organiseront des réunions d'information à ce sujet, pour cela contacter la mairie, etc....

CALITOM – Service public des déchets

Source : Calitom ZE La Braconne 16600 Mornac.

Sur le département hormis quelques secteurs spécifiques, le ramassage des ordures ménagères et des emballages recyclables s'effectue en sacs, pas besoin de bacs. Les sacs poubelles fermés peuvent être présentés à la collecte directement sur le trottoir à proximité du domicile.

Certaines personnes préfèrent utiliser un bac. Dans ce cas, il est important lors de l'achat de choisir un équipement conforme aux conditions de collecte. Ces bacs sont reconnaissables aux caractéristiques suivantes : deux petites roues, un couvercle fixe, un volume supérieur à 120 litres et surtout une collerette droite en façade. Ces contenants ont l'avantage d'être également plus robustes. **Calitom ne vend pas ces bacs aux particuliers. De nombreux magasins de bricolage les proposent.** Plusieurs couleurs existent (gris, marron, verts foncés...). Ceci n'a pas d'importance pour le ramassage. Seuls les bacs à couvercle jaune sont réservés à la collecte sélective des emballages recyclables.



Pourquoi ces bacs ? Les lèves conteneurs des bennes de collecte ne sont compatibles qu'avec ce type de bacs. Par défaut, les bacs non conformes (anciennes lessiveuses, bidons...) sont portés à bout de bras par les agents de collecte.



Ce constat a conduit la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail à recommander officiellement « les conteneurs roulants normés conçus pour être appréhendés par les lève-conteneurs » et interdit tout autre contenant non conçu pour être appréhendé par les lève-conteneurs, ceci afin de réduire les risques de troubles musculosquelettiques, dorso-lombaires et les risques liés aux piqûres, blessures diverses et risques biologiques (R437).

Les personnes concernées sont invitées à changer progressivement de bacs **avant le 31 décembre 2015**. Des campagnes d'information par étiquetage sont programmées et l'incitation complémentaires en vue de faire évoluer le parc de contenant, de sorte qu'au 01/01/2016, seuls les bacs conformes seront collectés.

AMICALE DES VOLONTAIRES ET DONNEURS DE SANG



Les besoins en produits sanguins pour répondre à l'accident ou à la maladie ne faiblissent pas. Les techniques de préparation entre le donneur et le receveur évoluent mais tout part d'un geste bénévole et généreux sous surveillance médicale stricte afin de ne nuire ni au donneur ni au receveur.

Un don de quelques minutes, c'est souvent des années de vie pour celui qui reçoit.

En 2014, 23 nouveaux volontaires se sont présentés à nos collectes ; certains venaient de Dordogne et n'ont pas hésité à se déplacer.

Vous qui habitez plus près du lieu de collecte, viendrez vous aider à sauver des vies ? Les bénévoles de notre amicale s'efforceront de vous accueillir avec chaleur et convivialité.

En 2015, les 5 collectes pour la région de Chalais auront lieu à la salle des fêtes :

Lundi 12 janvier de 17 à 20 heures
Lundi 16 mars de 17 à 20 heures
Lundi 18 mai de 17 à 20 heures
Lundi 10 août de 17 à 20 heures
Lundi 19 octobre de 17 à 20 heures

Ces collectes seront annoncées par voie d'affiches que nous distribuons largement grâce à l'amabilité de nos commerçants.

Vous pouvez également donner à une collecte dans une autre Commune ou au site de transfusion sanguine de l'hôpital de Girac selon vos disponibilités.

Pour tous renseignements s'adresser

- au Président de l'Amicale Marc Duflot 25 rue de la Montagne Verte 16210 CHALAIS

Tel 05 45 98 27 93 Email annie.duflot@laposte.net

- au site de transfusion de l'hôpital de Girac 16470 SAINT MICHEL Tel 05 45 91 46 44

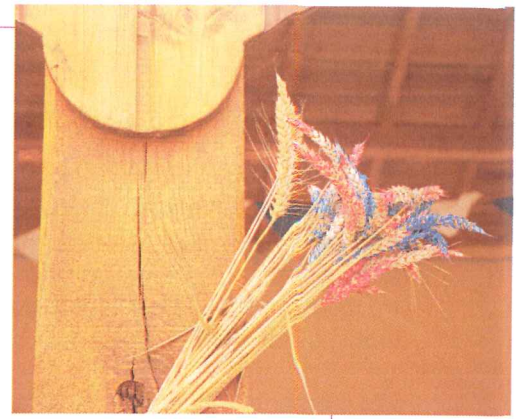
DATES DES ELECTIONS 2015 : DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Publié le 05.11.2014 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Les dates retenues pour les élections départementales (ex-cantonales) sont le dimanche **22 mars 2015** pour le premier tour et le **dimanche 29 mars 2015** pour le second tour. C'est ce qu'a indiqué le ministre de l'intérieur dans une communication au Conseil des ministres du mercredi 5 novembre 2014. De plus, **le 6 et le 13 décembre 2015** pour les élections régionales. Ces dates n'ont pas été confirmées officiellement à ce jour.



REPAS
DES
CONSEILLERS
2014



**LES ELUS OFFRENT
UN REPAS AUX ELECTEURS,
L'ANNEE DES ELECTIONS MUNICIPALES.
C'EST LA COUTUME
DE NOS PETITS VILLAGES.
LE JOUR DU 14 JUILLET, SOUS NOTRE
PREAU, UN APERITIF DEJEUNATOIRE A ETE
SERVI PAR LES CONSEILLERS.
CE MOMENT CONVIVIAL A PERMIS A TOUS
LES CITOYENS ELECTEURS, PRESENTS DE
PASSER UN AGREABLE APRES-MIDI, DANS
UNE TRES BONNE AMBIANCE.**



LE CHEMIN DU MAY RENOVÉ

Le chemin rural dit « *du May* » qui part de la croix de Chez Pépin (VC 202) et se termine à la route départementale n° 461, présentait dans sa partie médiane une détérioration importante due en partie à son exposition nord à l'ombre d'un bois, il était également enclavé et rétréci dans sa largeur par rapport aux parcelles qui le bordent.



Les opérations de remise en état ont plusieurs fois été reportées pour les raisons suivantes : présence de cultures limitant l'accès, météo défavorable, disponibilité d'une entreprise pour réaliser les travaux.

C'est en septembre dernier, à la faveur d'un temps clément, d'une disponibilité d'agriculteurs et de l'entreprise Naudin, que ce tronçon de chemin d'environ 150 mètres a pu être rénové.

Après avoir rapporté 200 m³ de remblais afin de combler la hauteur manquante puis 80 m³ de ballaste SNCF venant d'un stockage de la CDC sur Chalais et mis à disposition gracieusement pour les communes, une livraison de 30 tonnes de calcaire par l'établissement GARANDEAU a permis de finaliser le revêtement.

Fini donc la traversée laborieuse à pied, en vélo ou en voiture de cette partie de voie communale.

Le coût des travaux se décline de la façon suivante :

- *Ets Naudin* : 604,80 €
- *Ets Garandeanu* : 390,88 €

Le remblai a été fourni gratuitement, le chargement et le transport de celui-ci et du ballaste réalisé gracieusement par des agriculteurs de la commune.



ASSOCIATIONS

COMMUNALES

COMITE DES FETES DE CURAC

Pour 2014, le comité des fêtes de Curac a organisé le brin d'aillet le 27 avril et une soirée choucroute avec orchestre le 11 octobre à la salle des fêtes de Bardenac. La partie « randonnée » n'a pas été une réussite à cause des conditions météo, le repas du brin d'aillet a permis de réchauffer les corps des randonneurs émérites et des autres convives.

La soirée choucroute fût une réussite aux dires des convives. Ces deux manifestations sont reconduites pour 2015 : le dimanche 26 avril et le samedi 10 octobre ; d'autres manifestations verront peut-être le jour en 2015, vous en serez informé.

L'équipe du comité des fêtes tient à remercier la municipalité pour la subvention et le soutien technique pour les affiches.

Le comité des fêtes vous informe que des tables et des chaises peuvent être loués – se renseigner à la mairie ou à l'un des membres du bureau. En attente du retour d'un courrier de la Préfecture, le tivolì du comité pourra bientôt être utilisé.

Toutes personnes intéressées pour nous rejoindre seront les bienvenues.

Bureau actuel : Président : GEORGES Noël, Vice-président : GUIBERT Christian, Trésorier : SEBILLAUD Joël, Trésorier adjoint : SEBILLAUD Roland, Secrétaire : PAUL Marina, Secrétaire adjoint : SEBILLAUD Frédéric ; + 10 membres.

L'équipe du comité des fêtes vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2015.

Pour le comité, le Président,

AMICALE DES CHASSEURS DE CURAC

Trois membres de l'association ont souhaité prendre du recul pour différentes raisons. Un nouveau bureau a été élu : Président : VILLENEUVE Régis, Vice-président : VARIN Pascal, Trésorier : GEORGES Noël, Secrétaire : SEBILLAUD Joël.

Comme les années précédentes, la grillade d'été sous le préau communal et le banquet annuel dans la salle de Brie furent un succès aux dires des convives, c'est pour cela que ces 2 manifestations seront reconduites. Les dates ne sont pas arrêtées pour l'instant, en fonction de la disponibilité de la salle de Brie et en fonction des repas des sociétés de chasse voisines et associations locales.

Nous remercions la municipalité pour la subvention qu'elle nous alloue et l'aide technique qu'elle nous apporte. Nous remercions également le comité des fêtes de Curac pour le prêt des tables et chaises.

Nous ne terminerons pas ces remerciements, sans oublier les propriétaires qui grâce à eux, nous permettent de chasser.

Depuis de nombreuses années, l'amicale disposait d'un local qui nous était prêté par la famille BERTHOMET. Suite à leur disparition, nous sommes à la recherche d'un local. Si vous connaissez un local disponible, prendre contact avec le bureau.

Le bureau de l'amicale des chasseurs de Curac vous souhaite en Saint Hubert une bonne année 2015.

Le bureau de l'amicale.

■ CURAC

Les chasseurs font bonne chère



Régis Villeneuve et sa nouvelle équipe.

Photo CL

Le traditionnel repas de l'association des chasseurs de Curac s'est déroulé dimanche sous le préau communal. A l'heure de l'apéro, les 70 convives ont été accueillis par le nouveau président Régis Villeneuve, qui n'a pas manqué de souligner «le dévouement et le travail accompli par son prédé-

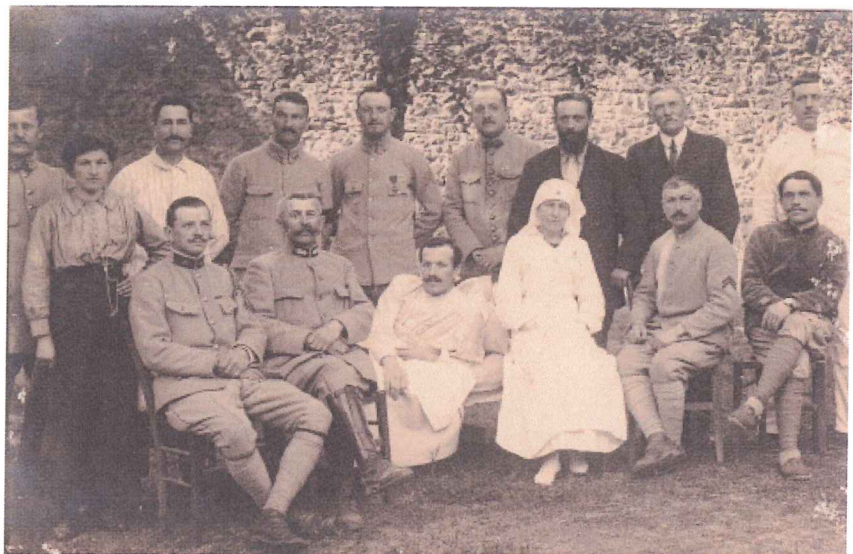
cesseur Bernard Delalande». Dans une ambiance bon enfant, le gibier des battues a été dégusté avec grand appétit. Tout le long du repas les histoires de chasse, le travail des uns et des autres, la santé et, bien sûr, les pluies diluviennes qui s'étaient abattues la veille ont alimenté les discussions.

1914 à Curac

Il y a tout juste 100 ans, en août 1914, 38 hommes furent mobilisés à Curac. Parmi eux se trouvaient **Amédée BOISSONNET** de *Chez Chevroux*, **Gaston CONGÉ**, employé comme ouvrier agricole chez ce dernier, et **Albert BEAUREGARD** de *Chez Rullier*.



Quelques photos, quelques écrits sont tout ce qui reste de ces trois hommes, avec le souvenir que nous avons d'eux. Annie GIRET est la petite fille d'Amédée, et Serge BEAUREGARD le petit-fils d'Albert qui, en 1947 devint maire de Curac et le resta jusqu'en 1963. Tous deux ont connu leurs grands-pères, qui sont sortis blessés mais vivants de cette guerre. Ils ont eu la chance de ne pas se faire tuer dans les tranchées du Pas de Calais ou de l'Argonne, de ne pas être « portés disparus » comme ces trois autres hommes dont les noms figurent parmi ceux des morts de la commune, et désormais aussi sur « L'anneau de la mémoire » récemment inauguré par François Hollande au Mémorial de Vimy : Emile DAMOUR disparu le 28 septembre 1915 près de Neuville-Saint-Vaast (62) ainsi qu'Albert JOLY et Léon PÉROT, disparus sur le champ de bataille de Bapaume (62) le 28 août 1917.



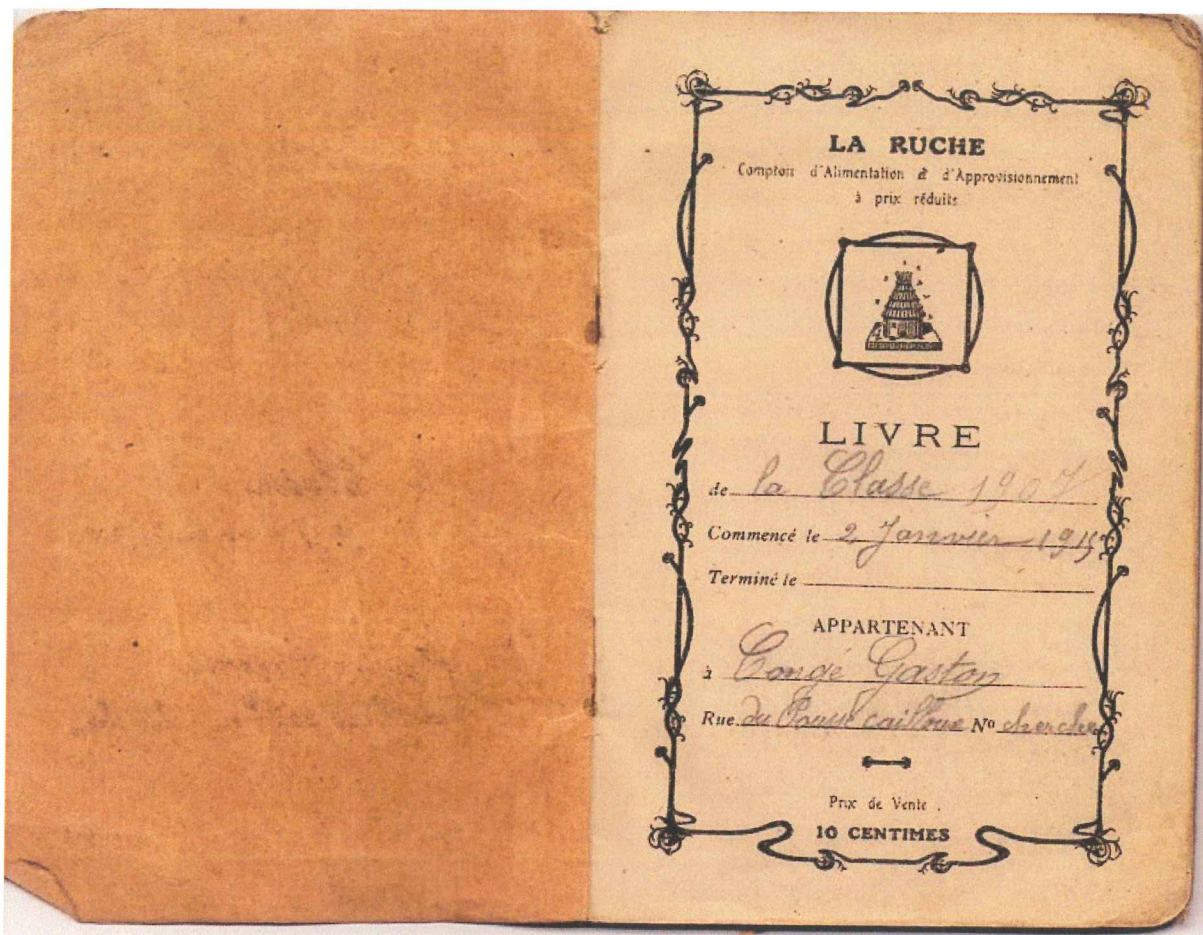
*Amédée BOISSONNET
est à droite de l'infirmière*

Cette guerre est à la fois lointaine et proche.

Lointaine car cela fait 100 ans, un siècle. Et quel siècle ! Marqué moins de 21 ans après la fin de ce qu'on pensait être la « Der des ders » par une autre guerre mondiale (60 millions de morts), les massacres de masse, les camps de concentration et 2 bombes atomiques. Et tant d'autres guerres sur la planète. Et tant de bouleversements de tous ordres, dans le monde et dans notre société. Il ne reste aujourd'hui plus aucun ancien combattant de 14 vivant.

Mais elle est proche aussi car 100 ans, c'est seulement 3 générations, et nombre de lecteurs de ce bulletin se souviennent, comme Annie GIRET et Serge BEAUREGARD, de leurs grands-pères. Je me souviens des miens, qui tous deux combattirent à Verdun et tous deux furent blessés. L'un en parlait, l'autre non, comme beaucoup de ces braves gens jetés par la guerre dans une horreur dont on ne se remet pas, même quand on y survit. Le grand-père paternel de mon mari, Alsacien enrôlé de force par l'armée allemande, fut tué dès le début de la guerre lors d'une charge à cheval. Leur souvenir reste vivant à travers nous. La mémoire que nous avons d'eux est précieuse autant qu'elle est fragile – qui se souvient même du nom de ses arrières grands-parents ? Il importe que nous veillions sur elle, et qu'elle soit transmise.

D'Amédée BOISSONNET et d'Albert BEAUREGARD nous restent ces photos, aimablement prêtées, ainsi que de Gaston GONGÉ un précieux *Journal de guerre* trop vite interrompu, dont voici des extraits :



Août 1914 :

« (...) Marche de nuit très pénible sous une pluie battante. Nous arrivons dans un pays à 2h du matin. Cantonnement d'alerte aujourd'hui. Nous repartons. Premier combat à Roubaix, Pas-de-Calais. Quelle salade bon Dieu ! De la mitraille comme quand on sème. Nous avons 13 morts et 11 blessés. Nous emportons les positions ennemies pas trop mal, le soir. Marche de nuit. Nous arrivons en

cantonnement d'alerte au matin. Marche dans le brouillard. Les Prussiens nous attendent, bien retranchés. Voici le premier obus. Quelle hécatombe ! Notre artillerie anéantie. Heureusement arrive une autre division, attaque, ce qui les oblige à garder leur position. Là c'est sûr, une fameuse alerte transforme le champ de bataille en désert. Nous battons en retraite sur Arras. Ce n'est pas beau. »

Septembre 1914 :

(...) « La forêt de Compiègne est en face de nous. Les combats vont se livrer. Nous sommes le 14 et toujours dans l'Oise. Ici, on est sous les coups de la mitraille depuis le matin 10h, et il est 2h du soir. En ai-je vu du mauvais temps ! Pas de sommeil. Pas de nourriture. Marcher et se battre. Et sous quel ciel. Toujours de l'eau, et de l'eau. Toujours plus de chemin. Des bourbiers, ou canorniers, convoyeurs et fantassins périssent à qui mieux mieux. Nous sommes sous les feux des marmites. Un seul coup dans un village nous coûte 37 hommes. Heureusement que c'est un obus perdu et qu'il n'y en a plus qui tombent. Nous cantonnons dans ce village. Dans l'église. Pas de sommeil. Il faut ranger. Et aller chercher les vivres. Et les faire cuire. Lundi combat. Marche de nuit. 15 septembre : nouveau combat. Le 16 aussi. Les compagnies sont petites. Notre capitaine est mort hier, d'une balle à la tête. C'était un brave. Que sera demain ? »

« La journée n'est pas finie. Il n'y a plus d'habitants. Tous ont fui devant cette horde de sauvages qui se bat bien. Et ce n'est pas comme on nous racontait. »



« Ci-joint une photo d'un des quatre chevaux tués à mon côté. Le ventre et les quatre pattes coupées dont une a été projetée à 20 m, passant au travers d'une tente. »

(...) « Le 19 et le 20, combat. Et nous touchons pour la dernière fois des vivres. Nous ne toucherons rien jusque mercredi matin. Que faire ? Se battre, se mouiller, rien dans le ventre. Ce n'est pas drôle. On n'a plus la force d'aller à la bataille tant on est épuisés. Dimanche, lundi, mardi : combat. Que sera demain ? J'ai faim. Le pain ne se jette plus. Tout le monde souffre, les valides comme les blessés. Les Allemands sont durs à déloger. J'espère qu'avec le temps nous y arriverons. Nous ne sommes vainqueurs ni vaincus. Nous tenons depuis 10 jours autour du même pays. »

(...) « Le génie a creusé des tranchées. Nous sommes à 500 mètres des lignes allemandes. Le brouillard nous glace. C'est l'hiver qui commence, 28 septembre. »

(...) « Ce matin 28, départ. Nous allons, dit-on, direction Crépy-en-Valois. A 4h du matin. Contre-ordre : nous rentrons au cantonnement, et regardons le défilé de la division pour défiler avec eux pour un duel d'artillerie. Tout cela est vraiment la guerre. Le champ couvert de morts. Il y en avait, et là des malheureux. Et l'on parle d'humanité devant ce carnage voulu par deux hommes. Et le monde ne compte plus. Toujours dans les tranchées. Avancer tout le temps. Mais lentement nous pourrissions sur la paille humide. (...) Que sera demain ?

Ce demain est venu, servant la mort dans notre compagnie. Mon meilleur camarade est blessé mortellement, Pialat. Et ses deux cousins sont tués. Et plusieurs blessés. Enfin le lendemain on va au repos. On y reste 5 jours. Et voilà la vie, 10 jours de combat, et 5 de repos. » (...)

Avril 1914 :

« Nous portons du bois en première ligne toute la nuit. Tout le monde est fatigué. Il faut marcher quand même. Je me demande ce que sera la nuit prochaine.

La voilà, cette nuit.

Pour un jour de Pâques, c'est un triste jour de fête.

On doit porter encore du bois en deuxième ligne. On finit quand même à 21h30. On nous dit d'aller nous coucher, ceux qui vont à la soupe. Car il y a encore un voyage à faire.

Mais je me demande si ça doit durer longtemps comme ça.

On doit aller en deuxième ligne et je me demande encore une fois ce que sera cette nuit car il pleut et je me demande ce qu'on va devenir.

On est quand même à nos places. Il est 11h du soir.

Enfin on nous laisse tranquilles le reste de la nuit.

Les 6 et 7 il pleut. On a assez à faire à nettoyer les boyaux.

Enfin on nous laisse tranquilles pour la corvée de bois la nuit. Pourvu que ça dure.

Mais il pleut toujours et nous voilà au 8. Et je souhaite que ça finisse bientôt. » (...)

Gaston Congé était né le 14 décembre 1887. Il est mort le 4 mars 1962.

Sans parler des blessés, certains gravement handicapés pour le restant de leur vie, 7 hommes de la commune ne revinrent pas de cette guerre :

➤ 1914 :

Jean PEROT, porté disparu le 28 août

Albert Jérôme JOLLY, porté disparu le 28 août

Adrien FAURE, tué le 17 septembre

➤ 1915 :

Jean DAMOUR, porté disparu le 25 septembre

Adolphe Victor MINAL, mort le 8 octobre (des suites d'une amputation de la jambe)

Jean Gabriel DENIS, tué le 20 octobre

➤ 1918

Philippe GALAIS, tué le 19 avril



Amédée BOISSONNET est en bas au centre

La paysannerie française (on pourrait même extrapoler à la paysannerie européenne) fut saignée à blanc par cette guerre et ne s'en remit jamais.

A la veille de la première guerre mondiale, il y avait presque 350 000 habitants en Charente (les chiffres de 1911 se montent exactement à 347 061).

A la veille de la seconde, presque 40 000 mille habitants de moins (chiffres exacts de 1936 : 309 279).

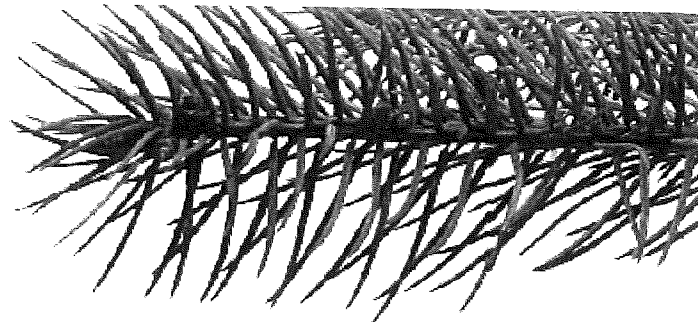
Cela fait exactement 70 ans (1944-2014) que le territoire français n'a pas connu de guerre – les guerres d'Indochine et d'Algérie, menées au nom de la France, se sont déroulées hors du territoire. Historiquement, c'est sans précédent. Jamais, de toute notre histoire, nous n'avons connu une aussi longue période de paix. Mais la paix, c'est comme la démocratie : ça n'est jamais gagné une fois pour toutes. Il faut se garder de l'illusion que « ça n'arrivera plus jamais ». Se souvenir de 14, ce n'est pas se gargariser de discours et d'images. C'est se souvenir par exemple que, comme le raconte monsieur LÉGER, instituteur à Aignes, « *le premier août 1914, vers cinq heures du soir, la plupart des gens furent avertis, par le son de la cloche, que la mobilisation générale était décrétée. En effet quelques instants auparavant, la gendarmerie de Blanzac était venue en apporter la nouvelle au maire. Plus tard, la nouvelle fut confirmée dans tous les villages, par le tambour, qui apposait également les affiches spéciales. La première impression fut, pour tout le monde, une profonde stupéfaction car personne ne croyait la guerre possible.* »

Anne ORTH

NB : vous-même avez en votre possession des documents témoignant de cette guerre et de ses conséquences sur la vie des habitants de Curac (photos, cartes postales, lettres, écrits de tous ordres) ? Bienvenue ! S'il se trouvait assez de matière, nous pourrions même envisager un supplément spécial au Bulletin.



Gaston CONGÉ figure très probablement sur cette photo, mais on ne sait pas où avec certitude.



OFFREZ UN CADEAU À VOTRE JARDIN, "FÊTES" BROYER VOTRE SAPIN

Du 2 au 14 janvier 2015

Nous vous invitons à venir déposer votre sapin de Noël.
Il devra être déposé sans sac et débarrassé de toutes
ses décorations.

Adresse des lieux de dépôt et de broyage :
Place de la Mairie à YVIERS
Place du Champs de Foire à CHALAIS

LES SAPINS SERONT BROYÉS SUR LES SITES
PAR LE CENTRE SOCIOCULTUREL DE CHALAIS

Le jeudi 15 janvier 2015

DE 10H00 à 12H00 à YVIERS

DE 14H00 à 16H00 à CHALAIS

**A cette occasion vous pourrez participer à une démonstration de broyage et
REPARTIR AVEC DU BROYAT !**

Le broyat de résineux produit un Paillis à fort pouvoir désherbant.

Vous pouvez l'utiliser pour des végétaux plantés depuis plusieurs années et à enracinement non superficiel.





Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du Sud Charente : bassins Tude et Dronne

Programme pluriannuel d'entretien et de valorisation de la Tude et de ses affluents 2005-2015

Année 2015 : **10^e année de travaux : Restauration de la Viveronne**

Les travaux d'entretien concernent les communes de Bardenac, Brie sous Chalais, Curac et Chalais pour un linéaire total 9,3 km.

Dans le cadre du programme d'entretien décennal, des entreprises procéderont à un entretien de la végétation présente sur les berges et à l'amélioration des fonctionnalités de ce ruisseau.

La DCE 2015 (directive cadre sur l'eau Européenne) fixe des objectifs d'atteinte du bon état écologique des eaux avec des échéances pour 2015/2021 et 2027. Le bon état écologique se traduit par l'amélioration quantitative et qualitative de l'eau présente dans les cours d'eau. Cette directive vient renforcer la loi sur l'eau de 2006.

Toutes les actions menées par le syndicat prennent en compte et découlent des enjeux de la DCE 2015 et sont conformes à la loi sur l'eau de 2006.

La Viveronne

Elle prend sa source vers 125 mètres d'altitude sur la commune de Brossac, un kilomètre au nord-nord-est du bourg, près du lieu-dit *chez Louainet*. Ces sources s'appellent aussi les *Fontnelles* et alimentaient l'ancienne villa gallo-romaine de la Coue d'Auzenat par un aqueduc.

La Viveronne rejoint la Tude en rive droite, vers 45 mètres d'altitude, juste au sud de Chalais après être passée par Brossac, Bardenac, Brie sous Chalais et Curac.

Sa longueur est de 11,5 km et le syndicat a compétence sur 9,3km.

Son principal affluent est, en rive gauche, l'*Auzance*, un ruisseau long de 8,2 km.

En 2014, le diagnostic de cours d'eau a fait apparaître différents besoins de travaux afin de restaurer les capacités hydrauliques et biologiques de ce cours d'eau. Les travaux porteront sur les points suivants :

***Traitement de la végétation (ripisylve)** : ce cours d'eau fera l'objet d'une restauration et d'une valorisation de la végétation présente sur les berges. Cet entretien permettra à ce cours d'eau de réouvrir ce milieu bien souvent obstrué par une végétation sénescente.

***Diversification des écoulements** : suite aux interventions sur la végétation, des aménagements de diversification des écoulements et des habitats piscicoles seront réalisés afin de limiter ou de compenser les travaux de curage ou de recalibrage des cours d'eau des années 70-80 qui ont engendré de déséquilibres biologiques, conduisant à un appauvrissement piscicole.

***La continuité écologique** : La continuité écologique, dans une rivière, se définit par la possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments. La continuité entre amont et aval est entravée par les obstacles transversaux comme des ponts ou des ouvrages réalisés par l'Homme. Dans le cas de la Viveronne ce sont des ponts mal positionnés qui ne permettent plus aux poissons de les franchir et qui feront l'objet d'interventions pour résoudre cette problématique.

L'ensemble de ces travaux sera réalisé au cours de l'automne 2015.

Comme tous les ans pour chaque secteur de travaux, une réunion d'information sera organisée à laquelle seront invités les riverains concernés, les communes, les élus, la société de pêche locale (AAPPMA de la vallée de la Tude) et les institutions.

Montant des travaux de cette tranche.

Le montant des travaux prévu est de 83000€ ht. Les travaux devraient être subventionnés à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau Adour Garonne, le Conseil Général de la Charente, la région Poitou Charentes. Les travaux seront réalisés par des intervenants spécialisés.

Pour plus de renseignements sur ces travaux

Le Président : Mr Boniface Joël

Le technicien de rivière : Mr Pannetier Gaël

Tel : 0545985961 – 0663321751

Mail : siahsudcharente@gmail.com

Site internet : siahsudcharentetudedronne.com

ETAT CIVIL 2013

DECES

- + SEBILLAUD Maurice
- + GALLAIS Pierrette veuve BERTHOMET
- + COUNORD Albertine veuve DUPIOL

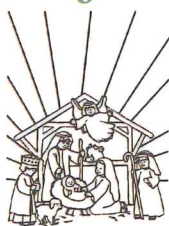
02/06/2013 à st
Michel (16)
05/11/2013 à
Barbezieux (16)
19/11/2013 à
Soyaux (16)

ADRESSES MAILS

Rappel :

Nous vous invitons à nous communiquer vos adresses mails, pour ceux qui en ont une.

En effet, nous pourrions ainsi vous transmettre diverses informations : congés mairie ; décès et/ou obsèques sur la commune....



Crèche Eglise : Cette année des enfants de la commune ont réalisé une crèche dans notre Eglise. Merci

MAIRIE DE CURAC

Tél / Fax : 05 45 98 26 31

Adresse électronique : mairie.curac@wanadoo.fr

Site internet : <http://curac.jimdo.com/>

Mairie ouverte au public

LUNDI	9 h à 11 h
JEUDI	13 h à 16 h 45

QUI APPELER EN CAS D'URGENCE ?

<i>Monique SEBILLAUD</i>	<i>Maire</i>	<i>05 45 98 29 72 ou 06.43.26.39.87</i>
<i>Joël SEBILLAUD</i>	<i>1^{er} adjoint</i>	<i>06 83 33 22 03</i>
<i>Michel SOURISSEAU</i>	<i>2^{ème} adjoint</i>	<i>06 82 40 20 09</i>



**Le maire, le conseil municipal, le personnel
vous souhaitent une bonne année 2015**